

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

**Avis important à
tous les directeurs municipaux**

Programme de soutien à l'application des ordres de santé publique à l'échelon municipal Conclusion

Le Manitoba met en œuvre ses plans de réduction des restrictions de santé publique relatives à la COVID-19, y compris le retrait des exigences en matière de preuve de vaccination le 1^{er} mars et celui des exigences relatives au port du masque et autres restrictions le 15 mars. Par conséquent, il n'y a plus lieu que les activités de mise en application continuent au-delà de cette date.

Étant donné que les restrictions de santé publique prendront fin en mars, les appuis fournis dans le cadre du Programme de soutien à l'application des ordres de santé publique à l'échelon municipal n'auront plus lieu d'être. Les aides financières seront fournies jusqu'au 31 mars 2022.

Vous trouverez davantage de renseignements sur les projets de réduction des restrictions de santé publique du Manitoba sur news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=53308&posted=2022-02-11

Pour en savoir plus sur la COVID-19 et la riposte à la pandémie au Manitoba, rendez-vous sur manitoba.ca/covid19/index.fr.html.